



Direction générale de la
mobilité et des routes DGMR

Management des transports

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

AUTORISATION CANTONALE DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Formulaire à retourner à la

**Direction générale de la mobilité et des routes DGMR
Management des transports MT**

pour l'obtention d'une autorisation cantonale de transport de personnes
en application de l'article 7, lettres a), c) et d) de l'ordonnance fédérale
sur le transport de voyageurs (OTV)

Les demandes d'octroi, de renouvellement, de modification ou de transfert d'autorisation sont à adresser à la DGMR-MT **dans un délai de trois mois** avant le début de l'exploitation. **La DGMR-MT est à disposition pour toute question.**

L'ordonnance fédérale sur le transport de voyageurs (OTV) du 4 novembre 2009 (RS 745.11) constitue la base réglementaire concernant les transports réguliers de voyageurs effectués à titre professionnel (document en annexe).

Le cas échéant, la DGMR-MT peut confirmer si le transport est soustrait à la régle du transport des voyageurs selon l'article 8 de l'OTV (transports de personnes handicapées, les courses circulaires, transports avec des véhicules non motorisés, ...).

L'autorisation peut être accordée si le transport envisagé ne porte pas concurrence à un transport public existant.

A compléter lisiblement en caractères d'imprimerie

Requérant

Entreprise :

Nom, prénom :

Fonction/ titre du requérant :

Adresse et n° :

N° postal : Localité :

N° de téléphone :

E-mail :

Objet

Le requérant sollicite :

- ☐ une nouvelle autorisation
- ☐ le renouvellement de l'autorisation n °
- ☐ des modifications sur l'autorisation n °
- ☐ le transfert de l'autorisation n °
- ☐ l'annulation de l'autorisation n °

Courses soumises à autorisation cantonale (selon article 7 de l'OTV)

Description du type de courses :

- ☐ le service de ligne, le service conditionnel et les courses assimilées au service de ligne sans fonction de desserte selon l'art 5 OTV (lettre a) (petits trains touristiques, ...)
- ☐ transport de travailleurs (lettre c)
- ☐ les courses effectuées pour le compte d'une entreprise pour sa clientèle, ses membres ou ses visiteurs (lettre d)

Durée

Date du début de l'exploitation :
(l'exploitation ne peut commencer que lorsque l'autorisation a été octroyée)

Exploitation de la ligne :

- ☐ sur toute l'année ☐ durant une période définie (à mentionner ci-dessous) :

.....

Durée souhaitée de l'autorisation :
(durée maximale de cinq ans)

Itinéraires, points d'arrêts, horaires, tarifs :

Liste des communes parcourues par les itinéraires :

.....
.....
.....
.....

Liste des établissements desservis (usines, bureaux) :

.....

.....

.....

.....

Description de(s) itinéraire(s) et des arrêts / parcours :

(joindre un extrait de carte topographique au 1:25'000 ou à une échelle appropriée avec mention de l'itinéraire et des points d'arrêts)

.....

.....

.....

.....

Nombre de points d'arrêts sur le domaine public :

(joindre le cas échéant une attestation de l'autorité municipale par arrêt)

Nombre de points d'arrêts sur le domaine privé :

(joindre le cas échéant une attestation des propriétaires)

Documents à joindre à la demande

☐ carte au 1:25'000 ou échelle appropriée

☐ plan d'horaire prévu

☐ table des tarifs

Entreprise de transport mandatée (en cas de délégation du service à un tiers mandaté par le détenteur de l'autorisation) :

Nom du transporteur:

Adresse et n° :

N° postal : Localité :

Document à joindre à la demande :

☐ Copie de la licence de transport

Commentaires particuliers :

.....

.....

.....

Le requérant atteste par sa signature de l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus :

Lieu et date :

Signature :

Annexe :

- Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV, RS 745.11)